

Ph. LAMBELAIN  
ASSOCIATION  
BIEVRE-LIERS  
ENVIRONNEMENT

Maison des Associations  
38260 LA COTE St ANDRE

Le 29 avril 1996

OBJET : projet d'infiltration du  
ruisseau des Eydoches sur la  
commune de Penol au nord du bois  
des Burettes.

L'association Bièvre-Liers-Environnement s'élève contre le projet d'infiltration des eaux des Eydoches au nord du bois des Burettes, sur la commune de Penol.

En effet, une partie du bois en aval est une vaste zone humide qui doit son existence au ruisseau qui l'alimente, elle disparaîtra à la suite du projet. L'intérêt naturel du site est sans équivoque, nous avons l'intention de le faire inscrire à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. L'association y a recensé plusieurs espèces classées sur Liste Rouge qui nichent ( râle d'eau, vanneau huppé ) ou qui fréquentent régulièrement le site ( busard des roseaux, busard Saint Martin, héron pourpré ainsi que divers limicoles ). Nous y avons observé une importante reproduction de batraciens et repéré plusieurs frayères utilisées par les truites.

Cette zone humide est un lieu de promenade privilégié de nombreuses familles de la région, attirées par sa beauté naturelle induite par la succession de marais et de bois inondés. Elle fait l'objet de promenades équestres et d'un circuit d'attelage à destination des touristes. Un projet de circuit de randonnée pédestre est en cours de réflexion; baptisé "au fil de l'eau", il intègre ce marais et l'étude avait mobilisé cinq personnes du

C.F.P.P.A de la Côte Saint André ( B.T.S Gestion des Espaces Naturels ) en 1995. Nous comptons le réaliser en 1997 avec l'aide du District de la Côte Saint André. Il utilise l'originalité voire la curiosité du système hydrographique des Eydoches, qui doit sa naissance à la nappe phréatique du Liers qui affleure à divers endroits ( marais d'Ornacieux et marais de Faramans ), et sa disparition par infiltration naturelle des eaux dans le bois des Burettes puis artificielle dans les bassins d'infiltration au sud du bois sur la commune de Penol.

C'est donc un réseau "fermé" qui a évolué sans apports extérieurs pendant très longtemps ( dernière glaciation ? ), la meilleure preuve étant l'existence d'une truite fario différente de l'espèce que l'on trouve partout ailleurs dans le département. Le marais des Burettes est la seule zone humide du système réellement encore naturelle.

Le prétexte utilisé pour infiltrer le ruisseau des Eydoches ne nous semble pas défendable :

- En effet, les bois que l'on veut assécher sont situés sur des sols pauvres du fait de l'affleurement d'une vaste nappe de galets; ce ne sont que des taillis sans grande valeur forestière. Contribuables également, nous n'acceptons pas qu'une fois de plus l'argent public serve à détruire un patrimoine menacé. Nous connaissons tous le problème de la raréfaction des zones humides en plaie aux dépens des activités humaines.
- Il existe déjà des bassins au sud du bois sur la commune. Un projet de création d'une digue pouvant retenir la crue avait été évoqué par la commune de Marcillol es qui a connu plusieurs inondations en aval : ce projet a le mérite de préserver le marais.
- Dans dix ans, le bassin d'infiltration prévu sera colmaté par les boues comme les cinq autres déjà existants.
- Dans le contexte économique actuel difficile, le travail effectué par le District de la Côte Saint André et l'association Bièvre Valloire Avenir ( à laquelle nous sommes associés ), dans le cadre de la mise en place d'un Pays Expérimental, a abouti

entre autre, au constat que l'on pouvait et qu'il fallait développer l'action touristique et mettre en valeur notre patrimoine.

Alors pourquoi détruire cette zone humide, alors que des projets sur sa valorisation sont en cours ?

Le bassin d'infiltration en question étant quasiment construit, notre association propose donc d'autres solutions :

- Faire un système de dérivation du ruisseau sur le bassin que l'on utilisera qu'en cas de crue.
- Proposer le rachat des terrains sur lesquels se trouve le marais ( le District, Bièvre Valloire Avenir) avec la participation de la Taxe Départementale pour les espaces naturels sensibles.
- Garder le projet de retenue en aval du bois de Burettes.
- Réfléchir à un projet de retenue de la crête de crue en amont des communes de Penol et Faramans.

Par ces différentes réalisations, rendant les marais à leur vocation de stockage des eaux, nous gommerons les erreurs accumulées par plusieurs générations en matière de gestion des eaux. A savoir le drainage d'une grande partie des marais dès le XVIII ième siècle, la mise en culture des prairies humides les XIX ième et XX ième Siècles. Les remembrements de la seconde moitié du XX ième Siècle qui ont vu la disparition des haies, favorisant les ruissellements et le report du problème créé par ces eaux nouvelles toujours plus en aval, par le calibrage et la création de nouveaux canaux de drainage. La charge et la violence des courants lors des grosses pluies entraînant une érosion importante qui explique le colmatage par les boues des bassins d'infiltration et la naissance de nouveaux marais plus en aval, comme c'est le cas aujourd'hui dans la partie nord du bois des Burettes.

Il est donc grand temps d'arrêter les dégâts et d'avoir une vision plus globale du problème, par conséquent ne plus fonctionner au coup par coup, à la demande de quelques uns, au détriment de la collectivité tout entière.

Nous vous prions de croire que notre association restera toujours vigilante dans ce domaine et prendra toutes les dispositions nécessaires pour lutter contre ce type de projet qui va à l'encontre du bon sens.

